

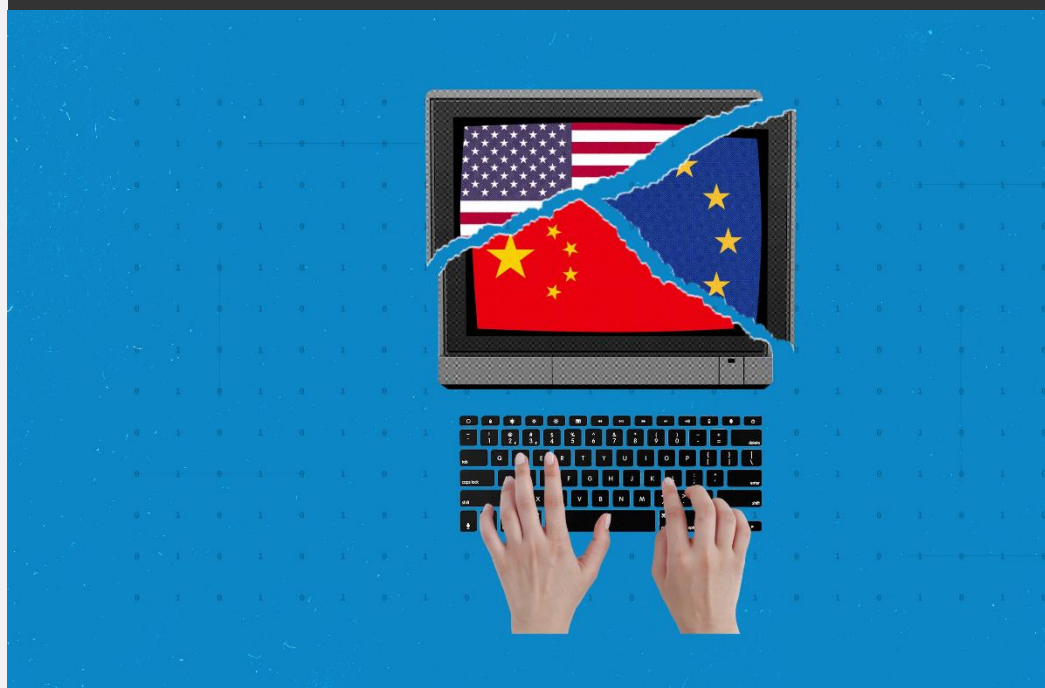
La fragmentation

Quel avenir pour l'internet ?

Par :

- **Alistair Way**, Responsable des actions des marchés émergents chez Aviva Investors.
- **Mikhail Zverev**, Responsable des actions mondiales chez Aviva Investors
- **Louise Piffaut**, Analyste ESG chez Aviva Investors

Mai 2021



Certaines forces commerciales et géopolitiques menacent de fragmenter l'Internet en divers systèmes concurrents, ce qui pourrait réduire la capacité de développement des entreprises au-delà de leurs frontières et limiter leur potentiel de croissance. Dans cet article, nous passons en revue les conséquences pour les investisseurs.

En 1996, l'écrivain américain John Perry Barlow a publié un document intitulé « Une déclaration d'indépendance du cyberspace », qui résumait la vision idéaliste d'Internet sous l'influence de la diffusion des nouvelles technologies.

« Vous, gouvernements des pays industriels, géants de chair et d'acier fatigués, je viens du cyberspace, le nouveau foyer de l'esprit, écrit-il. Au nom de l'avenir, je vous demande, à vous qui êtes du passé, de nous laisser tranquilles. Vous n'êtes pas les bienvenus. Vous n'avez aucune souveraineté là où nous nous réunissons... Vos concepts juridiques de propriété, d'expression, d'identité, de mouvement et de contexte ne s'appliquent pas à nous. »¹

Un quart de siècle plus tard, ces mots semblent quelque peu désuets. Si la pandémie de coronavirus a mis en évidence la dépendance de la société moderne à l'égard des outils en ligne, on constate que les libertés des débuts de l'Internet ont été battues en brèche.

Les grands groupes technologiques ont divisé le cyberspace en « jardins clos », dans lesquels les utilisateurs sont encerclés, profilés et bombardés de publicités. Les États ont repris le contrôle des espaces en ligne avec des pare-feu et des technologies de surveillance.

C'est pourquoi nous n'avons plus affaire à une plate-forme homogène, mais à un univers de plus en plus fracturé et fragmenté. Les multinationales doivent donc faire évoluer leurs activités pour s'adapter aux différents dispositifs réglementaires et pourraient même se voir interdire l'accès à certains pays, en raison des mesures déployées par les gouvernements pour protéger leur « cyber-souveraineté ». Ces tendances sont sources de nouveaux défis et nouvelles incertitudes aux investisseurs.

1. La balkanisation de l'Internet

L'infrastructure de l'Internet a été construite par des ingénieurs de la Silicon Valley, travaillant à partir de technologies héritées des projets militaires du gouvernement américain². Mais cela n'est pas devenu le système de communication mondial que nous connaissons aujourd'hui avant que l'informaticien Tim Berners-Lee n'invente le « World Wide Web » en 1989.

Tim Berners-Lee voulait que le web soit ouvert et accessible. Mais pour les gouvernements autoritaires, l'utilisation des messageries en ligne pour fomenter des troubles civils constituait une menace directe. La Chine a mis au point un « pare-feu » imparable, qui limite l'accès aux sites web que le parti communiste juge subversif, et d'autres États comme la Russie et l'Iran ont suivi le mouvement.

Les entreprises ont également joué un rôle dans la balkanisation du réseau. Alors qu'elles bénéficiaient de la mondialisation de l'Internet et du nombre croissant de clients potentiels, les entreprises technologiques cherchaient à inciter les utilisateurs à recourir à leurs propres plateformes, limitant l'interopérabilité des logiciels afin de pouvoir monétiser un public captif à l'aide d'algorithmes publicitaires ciblés.

2. États-Unis vs Chine

Dans un document de 2019 intitulé « The Four Internets: The Geopolitics of Digital Governance », les universitaires Wendy Lee et Kieran O'Hara estimaient que l'Internet était en train de se diviser en plusieurs systèmes concurrents, pilotés par divers gouvernements ou entités privées. La lutte la plus acharnée oppose les modèles américain et chinois de l'Internet.

Les tensions entre les deux puissances se sont intensifiées en 2017, lorsque l'administration Trump a imposé des droits de douane sur les produits chinois, prétendument pour corriger un déséquilibre commercial. La technologie était au centre de ce litige : la Chine a été accusée de « transfert forcé de technologie », c'est-à-dire de vol de la propriété intellectuelle des entreprises américaines.³

La relation entre les États-Unis et la Chine s'est encore détériorée pendant la pandémie et cette impasse politique a nui aux ambitions internationales de deux plateformes mobiles innovantes, à savoir *WeChat*, propriété de *Tencent*, et *TikTok* qui offre des services de streaming vidéo, développé par *ByteDance*, basé à Pékin.

En août 2020, le président Trump a signé un décret imposant des restrictions commerciales sur les deux applications et a ordonné à *ByteDance* de vendre les activités de *TikTok* aux États-Unis, en raison de craintes liées à la collecte des données des utilisateurs.⁴

« *TikTok* a créé une plate-forme véritablement innovante basée sur l'intelligence artificielle et est devenue la première entreprise de l'Internet des marchés émergents à faire une percée substantielle dans les pays développés. Mais son essor est sans doute arrivé au mauvais moment, compte tenu de la situation géopolitique et de la surveillance accrue

dont fait l'objet ce type de modèle économique », estime Alistair Way, responsable des actions des marchés émergents chez Aviva Investors.

3. Batailles par procuration et champions nationaux

Les entreprises chinoises mises en demeure aux États-Unis recherchent de plus en plus des opportunités dans d'autres régions. Avec son initiative baptisée « Route de la soie numérique », la Chine propose des prêts bon marché aux pays les plus pauvres, dont beaucoup se trouvent en Afrique, pour développer des infrastructures Internet, en s'appuyant sur des financements de banques chinoises et du matériel fourni par des entreprises, telles que Huawei.⁵

Parallèlement, les entreprises américaines cherchent à compenser le manque d'accès au marché chinois, et vice-versa pour les entreprises chinoises, en essayant de conquérir des clients dans des pays tiers tels que l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam, que ce soit par le biais de partenariats avec des entreprises locales ou en offrant directement leurs propres services.

Mais sur ces marchés aussi, l'éclatement de l'Internet en systèmes de communication nationaux est évident, et les entreprises nationales ont réussi à écraser la concurrence en tirant parti de leur expertise dans des secteurs tels que la logistique et le commerce électronique.

Le modèle de l'Internet mobile dans les pays émergents a alimenté une tendance à la « verticalisation », qui a accentué l'effet d'éclatement. Plutôt que d'accéder à un moteur de recherche sur un navigateur web, les habitants des pays émergents recherchent de plus en plus des produits et des services à l'aide d'applications dédiées. « Cela peut créer des obstacles pour les entreprises technologiques d'envergure mondiale qui espèrent générer des revenus publicitaires sur des plateformes polyvalentes », explique Mikhail Zverev, responsable des actions mondiales chez Aviva Investors.

4. Le dilemme social

Les grandes multinationales des pays occidentaux du secteur technologique pourraient souffrir d'un risque plus pressant, à savoir des changements sociaux et politiques plus proches de chez eux. Les deux principaux partis politiques américains ont vilipendé la puissance des géants de la technologie et ont ouvertement évoqué la perspective d'un démantèlement pur et simple.⁶

En octobre 2020, le ministère de la Justice a engagé une procédure antitrust contre Google, estimant que le groupe américain s'était livré à des pratiques monopolistiques pour favoriser son moteur de recherche. La procédure risque de prendre des années et la société estime qu'elle constitue « un sérieux vice de forme »⁷.

Que Google soit ou non reconnu coupable de pratiques anticoncurrentielles, les responsables politiques semblent vouloir agir contre les géants de l'Internet. Cette attitude tend à refléter un profond changement d'attitude de la société, bien plus dangereux pour Google que l'affaire antitrust elle-même, et jusque-là à peine remarqué par le marché.

En Europe, dans ce que Wendy Lee et Kieran O'Hara appellent le système « Internet bourgeois », les régulateurs n'ont pas hésité à sévir contre les « Big Tech », notamment en matière de modération du contenu, alors que les responsables politiques américains se sont montrés réticents à intervenir en raison des craintes entourant la liberté d'expression. La Commission européenne élabore actuellement une législation qui obligera les géants de la technologie à supprimer les contenus illégaux ou, dans le cas contraire, à subir des sanctions en vertu d'une loi globale sur les services numériques, qui doit être dévoilée fin 2021.

5. Le futur de l'Internet

Le durcissement des réglementations pourrait contraindre les entreprises technologiques à accroître leurs dépenses en solutions technologiques ou en main d'œuvre pour modérer le contenu de leurs plateformes. Comme les dépenses opérationnelles de ces entreprises sont généralement élevées avant même la prise en compte de ces coûts supplémentaires (40% du revenu total en 2019 dans le cas de Facebook), la moindre augmentation des

coûts de R&D et de main-d'œuvre pourrait avoir un impact marqué sur les marges bénéficiaires, selon Louise Piffaut, analyste ESG chez Aviva Investors.

S'il est peu probable que la technologie de l'Internet évolue au point de rendre les réseaux régionaux incompatibles, chaque système continuera probablement à adopter des modalités juridiques et réglementaires distinctes.

Pour l'instant, la trajectoire semble claire. Aux États-Unis et surtout en Europe, les grands groupes technologiques devront faire preuve de prudence en raison des craintes croissantes en matière de contenus et de propriétés des données. Les plateformes offrant une sécurité renforcée et une meilleure protection de la vie privée pourraient en tirer parti.

Ces préoccupations en matière de vie privée limiteront la croissance des mastodontes de l'Internet chinois en Occident. Mais derrière le « Grand pare-feu », les sociétés chinoises continueront à développer des systèmes innovants et pourraient damner le pion aux entreprises occidentales dans divers domaines, comme l'intelligence artificielle, grâce à un accès aisé à des millions de données d'utilisateurs. Sur d'autres marchés émergents, les entreprises capables d'attirer les utilisateurs de l'Internet mobile vers des plateformes verticalement intégrées pourront résister aux incursions des grands groupes Internet mondiaux.

Selon certains experts, un éclatement de l'Internet pourrait créer un écosystème en ligne plus diversifié, offrant aux utilisateurs des différents marchés un service plus adapté et localisé, qui répondrait mieux à leurs préférences. Un tel système serait toutefois très différent de l'espace universel illimité imaginé par John Perry Barlow et Tim Berners-Lee.

Références

1. Citation du livre de Scott Malcomson, « Splinternet: How geopolitics and commerce are fragmenting the world wide web », O/R Books, 2016.
2. Malcomson, « Splinternet: How geopolitics and commerce are fragmenting the world wide web », O/R Books, 2016.
3. Équipe éditoriale d'AIQ, « Une nouvelle guerre froide ? » Aviva Investors, 21 juillet 2020. <https://www.avivainvestors.com/en-gb/views/aiq-investment-thinking/2020/07/geopolitics-new-cold-war/>
4. Rita Liao, « China says it won't greenlight TikTok sale, calls it "extortion" », TechCrunch, 23 septembre 2020. <https://techcrunch.com/2020/09/22/china-says-it-wont-greenlight-tiktok-deal/>
5. Robert Green et Paul Triolo, « Will China control the global internet via its Digital Silk Road », Carnegie Endowment for International Peace, 8 mai 2020. <https://carnegieendowment.org/2020/05/08/will-china-control-global-internet-via-its-digital-silk-road-pub-81857>
6. Elizabeth Culliford, « Where U.S. presidential candidates stand on breaking up Big Tech », Reuters, 24 janvier 2020. <https://www.reuters.com/article/us-usa-election-tech-factbox/where-us-presidential-candidates-stand-on-breaking-up-big-tech-idUSKBN1ZN16C>
7. aresh Dave, « Google calls Justice Department lawsuit deeply flawed », Reuters, 20 octobre 2020. <https://uk.reuters.com/article/us-tech-antitrust-google-response/google-calls-justice-department-lawsuit-deeply-flawed-idUKKBN2752AO>

Contacts presse

Marion Duchêne

marion.duchene@shan.fr

Tél : + 33 (0)6 46 47 09 79

Anne-Marie Cravero

Tél : + 33 (0)6 11 19 20 68

INFORMATION IMPORTANTE :

Les informations et opinions reflétées dans le présent document sont exclusivement destinées à être utilisées par la presse et les médias financiers. Les informations ou opinions reflétées dans le présent document ne sauraient faire foi ou être considérées comme des conseils.

Ce communiqué de presse fourni par Aviva Investors Global Services Limited ne saurait représenter une quelconque promotion financière, conformément à la dispense du Financial Promotion Order, car Aviva Investors Global Services Limited n'exerce aucun contrôle sur les articles basés sur le présent communiqué de presse préparés et publiés par la presse et les médias financiers.

Sauf indication contraire, la source de toutes les informations est Aviva Investors Global Services Limited (« Aviva Investors ») au 4 mai 2021. Sauf indication contraire, les points de vue et les opinions exprimés dans le présent document sont ceux d'Aviva Investors. Leur contenu ne doit pas être considéré comme indiquant une garantie de rendement d'un placement géré par Aviva Investors, ni comme un conseil de quelque nature que ce soit. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement et des éventuels revenus attachés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et l'investisseur pourrait ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

AVIVA INVESTORS

Aviva Investors représente l'activité de gestion d'actifs internationale d'Aviva plc. La société offre des solutions et des services en gestion d'investissements et sa performance axée sur les clients répond aux attentes de ces derniers au niveau mondial. Aviva Investors est implanté dans 15 pays des régions Asie-Pacifique, Europe, Amérique du Nord et Royaume-Uni.

AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est sis 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229.

Aviva Investors est la dénomination commerciale de la branche de gestion d'actifs du groupe Aviva.

Aviva Investors Global Services Limited

St Helen's, 1 Undershaft, London, EC3P 3DQ Téléphone +44 (0)20 7809 6000

Fax +44 (0)20 7489 7940

Site internet www.avivainvestors.com

Email info@avivainvestors.com

Publié par Aviva Investors Global Services Limited, enregistré en Angleterre sous le n° 1151805. Siège social : St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ. Agréé et régi par la Financial Conduct Authority et membre de l'Investment Association.

Les appels téléphoniques à Aviva Investors peuvent être enregistrés à des fins de formation ou de suivi.